



**Sainte-Martine**

Entre terres et rivières

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

### **Règlement numéro 2022-426 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2019-343 afin de modifier diverses dispositions**

Ce règlement est entré en vigueur le 19 janvier 2023, date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, situé au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 25 janvier 2023

Joanie Ouellet  
Directrice des affaires juridiques et  
contractuelles et greffière adjointe

